

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 5 avril 2006, intitulée: «Halte à l'encombrement de nos places».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à assurer la disponibilité des places en faisant appliquer la loi sur la circulation routière tout en proposant des solutions réalistes pour le parage des véhicules incriminés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les places étant généralement réservées à l'usage des piétons, les véhicules motorisés n'y sont pas autorisés. Ainsi que le relèvent les motionnaires, les agents de sécurité municipaux (ASM) sont alors compétents pour verbaliser les véhicules en infraction.

Il sied de relever que, en raison des nombreuses missions qui sont les leurs (surveillance des rues marchandes et de la gare Cornavin, des parcs et promenades, mise en place des marchés hebdomadaires, plantons de circulation, flottage, etc.), le contrôle des places de la Ville ne représente qu'une petite partie de leur travail. Il est à noter par ailleurs que ce contrôle n'entre pas dans les compétences des agents municipaux (AM).

Afin de libérer les places de tout véhicule, les ASM ont dernièrement intensifié les contrôles et verbalisent systématiquement les véhicules deux-roues en infraction.

Parallèlement, des services de l'administration sont en train d'effectuer des relevés sur plusieurs secteurs de la ville afin de déterminer la demande en stationnement motorisé.

En fonction des résultats, des propositions d'optimisation des parkings deux-roues seront présentées à l'Office cantonal de la mobilité. Un projet consistant à différencier les espaces réservés au stationnement des deux-roues motorisés des espaces dédiés au stationnement des vélos est actuellement à l'étude et devrait permettre d'augmenter la capacité générale dédiée aux deux-roues, toutes catégories confondues.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 octobre 2006.